BNP PARIBAS REAL ESTATE

L'immobilier d'un monde qui change

INVESTMENT MANAGEMENT

OPUS REAL
Société Civile de Placement immobilier à capital variable
Siège social : 50 Cours de l'île Seguin, 92100 Boulogne-Billancourt
825 296 478 RCS NANTERRE

MODIFICATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT DES PARTS

Date d'expiration de la société : 27/01/2116

Durée de vie de la société : 99 ans

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif directement ou indirectement en Allemagne et dans la zone euro

Capital social initial : 761 250 €

Capital social maximum statutaire : 500 000 000 €

Responsabilité des associés : Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes et obligations sociales, dans la proportion du nombre de parts leur appartenant.
La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la Société a été préalablement et vainement poursuivie.
En application de l'article L. 214-89 du Code Monétaire et Financier, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limités au montant de sa participation dans le capital de la Société.

Société de gestion : BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 309 200 €, dont le siège social est situé 50, cours de l'île Seguin 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 300 794 278, titulaire d'un agrément de société de gestion de portefeuille délivré par l'Autorité des Marchés financiers, à effet du 1er juillet 2007, sous le numéro GP-07000031 et ayant obtenu son agrément en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la Directive 2011/61/UE (AIFM) le 15 avril 2014.

Modification du prix de souscription et de retrait des parts : La société de gestion a décidé de modifier le prix de souscription des parts de la SCPI OPUS REAL ainsi que le prix de retrait dans les conditions ci-après, à compter du 21 septembre 2023

Prix de souscription des parts à compter du 21 septembre 2023

– Valeur nominale	1 750,00 €
– Prime d'émission	90,00 €
– Prix de souscription	1 840,00 €

Ce prix s'entend net de tous autres frais.

Conformément aux dispositions statutaires, une commission de souscription de 8,93% HT (10,716 % TTC en vigueur au jour de la rédaction de la présente note) du prix de souscription soit 164,31 € HT (ou 197,17 € TTC au taux de TVA en vigueur au jour de la rédaction de la présente note), est prélevée sur le produit de chaque souscription.

Prix de retrait des parts à compter du 21 septembre 2023

– Prix de souscription	1 840,00 €
– Commission de souscription HT	164,31 €
(la commission de souscription est de 8,93 % HT du prix de souscription hors commission de souscription TTC, soit 197,17 €)	
– Valeur de retrait	1 675,69 €

Cette modification n'est pas soumise au visa de l'AMF, l'écart entre le prix de souscription et la valeur de reconstitution étant inférieur à 10%.

La note d'information a reçu le 16 février 2018 le visa SCPI n° 18-01 et a été actualisée le 21 septembre 2023.
Ce document est à la disposition des personnes intéressées auprès de l'ensemble des guichets des établissements distributeurs ainsi qu'auprès de la société de gestion.